

Département Ile-et-Vilaine



Arrondissement de Saint-Malo

Commune de VIEUX-VIEL

Conseil municipal Procès-verbal du 15 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 15 mai à 19 :30, le Conseil Municipal de la Commune de VIEUX-VIEL s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUFEU Gérard, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/05/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/05/2025.

Présents : M. DUFEU Gérard, Maire.

Mmes : BARBIER Brigitte, FAISANT Isabelle, LEFRANÇOIS Magalie, NERAMBOURG Marie-Thérèse, PRUDOR Céline.

MM : DARON Christophe (arrivé questions diverses), PITOIS Jérôme, PITOIS René (arrivé au point 2).

Absents excusés : MM SAHUC Pierre, STRACQUADANIO Jean-Luc.

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 9

Date de la convocation : 07/05/2025

Date d'affichage : 07/05/2025

Secrétaire de séance : Mme NERAMBOURG Marie-Thérèse

Le Maire ouvre la séance et propose au Conseil Municipal d'adjoindre le point suivant à l'ordre du jour : Proposition d'une nouvelle délibération d'un état 1259 suite au vote de la loi finances 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 8 avril 2025

VU la réunion du conseil municipal en date du 8 avril 2025,

Monsieur le Maire soumet le compte rendu de cette réunion aux conseillers municipaux présents lors de cette séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 8 avril 2025.

2025-28 – DM ASSAINISSEMENT n°1

Vu le budget assainissement de la commune 2025

Vu l'instruction budgétaire M 49

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision budgétaire modificative n°1 du budget assainissement suite à une erreur matérielle.

D001	5 663,89 €
R001	5 663,89 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

APPROUVE la décision budgétaire modificative n°01 du budget assainissement pour l'exercice 2025.

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision budgétaire modificative n°01.

Monsieur PITOIS René arrive dans la salle du conseil

2025-29 Mise en place de tarif location de la vaisselle et du vidéoprojecteur

Monsieur le Maire informe l'organe délibérant que la vaisselle va prochainement être mise à disposition des locataires de la salle communale.

Il est nécessaire de mettre en place un tarif de location de cette vaisselle ainsi que le montant de remboursement de la vaisselle cassée ou manquante de la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité,

DÉCIDE que la location de la vaisselle est **gratuite** pour les habitants de la commune.

DÉCIDE que la location de la vaisselle est de **20 euros** pour les habitants hors commune.

Tarif de dégradation de la vaisselle :

Désignation	Prix à l'unité
Assiette plate	3,50 €
Assiette dessert	3,30€
Tasse	1,75 €
Verre à vin	1,50 €
Verre à eau	1,50 €
Flûte	1,70 €
Fourchette	1,00€
Couteau	1,00 €
Petite cuillère	0,80 €
Petit saladier	6,40 €
Grand saladier	7,50 €
Plat alu	11,50 €
Plat inox	11,50 €
Carafe	3,30 €

Location du vidéoprojecteur : 30 €

Caution du vidéoprojecteur : 350 €

2025-30 État 1259

Vu l'article 66 de la loi finances 2025

Vu l'article 1394 B bis du CGI

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal :

L'article 66 de la loi finances 2025 porte le taux d'exonération partielle de TFPNB sur les terres agricoles (article 1394 B bis du CGI) de 20 % à 30 % à compter du 1er janvier 2025.

Le décalage du vote de la Loi Finances pour 2025 n'a pas permis de prendre en compte cette évolution avant la notification des bases prévisionnelles.

Les conséquences pour le budget de la commune sont la diminution de produit sur le Non Bâti entre les données prévisionnelles et définitives de 4.521€ (4 829€ en ajoutant le FB et le FNB).

Il est donc exceptionnellement possible de délibérer à nouveau l'état 1259.

Plusieurs simulations sont exposées au Conseil (maintien du taux, augmentation de 1% des 3 taux, augmentation de 2% des 3 taux, augmentation de 3,3% des 3 taux).

Après en avoir délibéré, le Conseil **DECIDE**

De maintenir les taux 2025 votés lors du budget soit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 40,77 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 57,35 %

Taxe d'habitation : 15,20 %

Et tire les conséquences budgétaires à attendre au titre de l'année 2025.

Monsieur DARON Christophe arrive dans la salle du Conseil municipal

Questions diverses

- Monsieur le Maire a reçu les personnes en charge du diagnostic schéma directeur assainissement. Le diagnostic ne démarrera probablement pas avant 2026.
- L'inauguration de la salle des fêtes et de l'aire de jeux aura lieu le 14 juin à 11h00. Les invitations sont en cours de préparation.
- Le versement du solde de la subvention ambitions communes (soit 12 404.73 €) sera très probablement versé à partir de 2026 pour des raisons de décision budgétaire du département.
- Madame Prudor propose d'effectuer un DPE pour le logement vide 1a rue de Villecartier afin de savoir s'il est envisageable de le louer.
- Mme Barbier propose de compléter la fiche sur la commune sur le site France - voyage.com
- Un autre devis pour l'amélioration du cimetière est en attente. Réflexion à poursuivre pour une demande de subvention.
- Le problème des xylophages dans l'église a été évoqué. Monsieur Pitois Jérôme propose une application de xylophène afin de limiter la prolifération.
- Des arbres ont été abattus sur une parcelle de la commune afin de protéger les lignes électriques. Une affiche va être installée pour proposer le bois aux habitants sans contrepartie financière.
- Les plaques du four de la salle des fêtes sont rouillées, voir pour les nettoyer.
- La renouée Japon est présente sur la commune, l'agent communal les élimine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures et 36 minutes.

Le Maire, DUFEU Gérard

La secrétaire de séance, Mme NERAMBOURG Marie-Thérèse



Nerambourg